

SCHEMA de CONCLUSIONS RECOMMANDEES

1. CONTEXTE

- Rappeler la déclaration de 2008 et la validité des engagements y figurant ainsi que la pertinence sur le plan technique des questions identifiées lors de la Stratégie de l'Eau pour la Méditerranée 2010.
- Rappeler les défis auxquels la région doit faire face et identifier ceux qui apparaissent, selon la Note Conceptuelle, par exemple :
 - Naturels (rareté de la ressource en eau, conditions climatiques/aridité, hydromorphologiques, hydrologiques, sécheresses et inondations, etc.);
 - Socio-économiques;
 - D'origine humaine (pollution, pressions exercées par l'agriculture, tourisme, énergie hydraulique, industrie, migration et réfugiés, etc.)
 - Questions transversales et transfrontalières : changement climatique, perte de la biodiversité y compris l'état de la mer Méditerranée.
- Un certain nombre d'initiatives (y compris les cadres juridiques, les plateformes ou projets) travaillent en parallèle dans la région avec des lignes d'action similaires (5+5 Stratégie de l'Eau en Méditerranée Occidentale, Stratégie du Sud-Ouest de l'Europe 2020 (Conseil de Coopération Régional), Convention sur l'eau de la CEE-ONU, dialogues Nexus existants ou sur le point d'être lancés, PNUE/PAM, projets en Autriche soutenu par SIDA, etc.); de nouveaux engagements internationaux et globaux (par exemple, soutien au suivi et à la mise en œuvre des ODD) offrent de nouvelles opportunités, notamment de financement.
- Rappeler les points de l'ordre du jour, la Note Conceptuelle ci-jointe et les présentations.

2. REAFFIRMER LA NECESSITE DE JOINDRE NOS EFFORTS POUR FAIRE FACE AUX DEFIS ET DE COOPERER

3. ELABORER UNE FEUILLE DE ROUTE comprenant les OBJECTIFS, les ACTIONS, et le PLAN DE TRAVAIL ASSOCIE (à revoir tous les 2-3 ans)

- Analyser comment les initiatives/cadres juridiques existants/organisations peuvent travailler ensemble et assurer des synergies et une coopération efficace ;
 - Identifier les mécanismes de financement existants et potentiels et les agences, et encourager les synergies entre eux;
 - Identifier les points communs et les lacunes;
 - Identifier une vue d'ensemble de principes directeurs et d'objectifs;
- Préparer une feuille de route pour rapprocher les initiatives, et de développer un programme de travail opérationnel

4. INTERVENANTS

- Groupe d'Experts sur l'Eau (WEG en anglais) (donner mandat à un petit groupe de rédaction chargé d'élaborer la Feuille de Route et le Plan de Travail associé), dûment coordonné et/ou soutenu par le secrétariat de l'UpM, en poursuivant l'assistance technique fournie par GWPMED.

Le groupe de rédaction comprendra:

- Les Co-présidences (Jordanie et Commission européenne);
 - Le Secrétariat de l'UpM (avec GWP en tant que facilitateur technique);
 - Les représentants de pays (1 représentant Maghreb, 1 représentant Moyen-orient, 1 représentant Balkans & Turquie, et 1 représentant des États membres de l'UE);
- Le résultat des travaux du groupe de rédaction sera présenté pour discussion et adoption au Groupe d'Experts sur l'Eau, ce qui peut impliquer une discussion par le Groupe d'Experts sur l'Eau du ou des rapport(s) intermédiaire(s) avant l'approbation finale.

- Au niveau politique: les ministres valident le processus, y compris la Feuille de Route et le Programme de Travail

5. CALENDRIER

- 2016: préparation (dont 1 (+ 1 si fonds disponibles) réunion(s) Groupe d'Experts sur l'Eau
- Mi-2017: approbation au cours de la Présidence maltaise de l'Union Européenne

Les nominations des représentants des sous-régions pour le groupe de rédaction seront envoyées au Secrétariat de l'UpM (water@ufmsecretariat.org) avant le 31/12/2015.